

Chemin de Grandes Randonnées et Voies Vertes

1. Historique rapide des Voies Vertes et de la création de l'AF3V

- ✓ En 1997 la commission européenne lance un programme d'encouragement à la création d'un réseau de Voies Vertes. Douze itinéraires « eurovélos » sont retenus, cinq d'entre eux traversent la France.
- ✓ En France l'administration et les associations ne sont pas préparées à cette initiative. Le concept de Voie Verte (« green way ») n'est pas connu en France, excepté en Bourgogne : 1^{ère} réalisation Givry-Cluny en 1997.
- ✓ Les Fédérations nationales FFCT (cyclotouristes), FUBicy (cyclisme urbain), FFRP (randonneurs pédestres), FFRS (rollers), etc., ne s'estiment pas directement concernées.
Création de l'AF3V Association Française de Développement des Véloroutes et Voies Vertes, sous l'impulsion de Jean-Paul Lepetit, Président fondateur. Introduction du concept de « Véloroutes » qui englobe les Voies Vertes mais comprend également des routes secondaires choisies pour leur agrément et leur faible trafic.
- ✓ Décembre 1998 : l'Etat instruit la question des Voies Vertes et une Commission Interministérielle d'Aménagement du Territoire (CIADT) lance un programme de Véloroutes et Voies Vertes, et définit un schéma national (SN3V) qui complète et corrige les lacunes des eurovéloroutes européennes (absence de liaison nord-sud par la vallée du Rhône, etc.).
- ✓ En 2001/2002 l'Etat définit le « Cahier des Charges des VVV » et renvoie la responsabilité de leur développement aux Régions avec pour mission notamment d'établir des schémas régionaux (SR3V).

2. Etat des lieux des réalisations de VVV

- ✓ Après 10 ans, nous constatons que la progression du réseau de VVV est plus lente que prévue. Actuellement 7000 km sont réalisés.
- ✓ Seuls 10 schémas régionaux ont été entérinés. Faute de cet outil indispensable pour ménager l'avenir et préserver les emprises foncières, des itinéraires potentiels disparaissent (vente de tronçons de voies ferrées désaffectées par RFF, etc.).
- ✓ Rappel sur les réseaux de voiries :
 - o Réseau routier 1 million de km (y compris autoroutes et voies rapides).
 - o Chemins ruraux 750 000 km. Ce réseau s'amenuise sous l'effet des remembrements. Il était de l'ordre de 1,5 million de Km au siècle dernier. A contrario les Voies Vertes peuvent contribuer à limiter la disparition des chemins ruraux.

- o Sentiers balisés 180 000 km dont 55 000 km de GR (chemins de grandes randonnées).

D'où l'importance toute relative des 10 000 km de Voies Vertes en projet...

3. Difficultés rencontrées dans la réalisation des Voies Vertes

- ✓ Les difficultés administratives et de planification sur un sujet qui nécessite la contribution active de la Région, des Conseils généraux, des Communes ou Communautés de communes.
Le manque de cohérence des Maîtrises d'ouvrage lorsqu'elles ne sont pas assurées par les CG.
Certains Maires peuvent éprouver des difficultés pour exploiter les bonnes procédures et démarches administratives : SCOT, COT, PADD, DOG, PDU, PLU, PDIPR, FEDER, CDRA, les Chartes de pays, les Chartes de parcs naturels, les Agenda 21, le Schéma régional du Tourisme, le Plan climat, etc. D'où l'absence ou le retard de réalisation des projets. Et aussi la réalisation de quelques tronçons isolés non raccordés à un réseau cohérent.
- ✓ Des écologistes intégristes s'opposent aux Voies Vertes. Pour mémoire, ils ne sont pas très actifs en Picardie. Cependant certaines remarques des défenseurs de la nature méritent toute notre attention.
- ✓ Des opposants déclarés : le CODEVER et autres conducteurs de « quads ».
- ✓ Des partisans déclarés qui de fait freinent le mouvement (!) : VNF, RFF...,
- ✓ Le mariage de pratiques différentes qui nécessitent des revêtements adaptés pour les randonneurs pédestres et les « marcheurs du dimanche », les cyclistes, les Rollers, les PMR et dans certains cas les cavaliers.

Solutions : Soit des itinéraires séparés, soit chaque fois que la largeur le permet (4,50 m), la réalisation de cheminements doubles avec une partie lisse pour les rollers et les PMR et de « l'herbe folle » pour les randonneurs et les cavaliers.

Dans tous les cas la solution passe par la concertation entre tous les usagers.

- ✓ La Fédération Française de Randonnée Pédestre
Un incident sur la Loire à vélo - le bitumage d'une portion limitée d'un GR historique - a irrité les randonneurs. La décision de bitumer ayant été prise par le maître d'œuvre sans concertation avec les associations.
N'étant pas directement concerné, mais pour mettre fin à une polémique dans la presse, nous avons sollicité une rencontre avec la FFRP en juillet 2007. La discussion très fructueuse avec le Président J-C Burel a été l'occasion de trouver des points de convergence. Nous avons alors décidé d'appeler nous adhérents respectifs FFRP et AF3V, à se concerter et à dialoguer.

4. La Charte GR / VV Oise

- ✓ Pour prévenir les incidents ci-dessus, et permettre à toutes les associations concernées de travailler en commun pour faire progresser le réseau de Voies

Vertes, il a été créé un Collectif pour la Promotion des Voies Vertes dans l'Oise (CAP VV Oise), regroupant tous les usagers des Voies Vertes.

- ✓ Un projet de charte est à l'étude pour formaliser les attentes communes et une approche coordonnées pour faire progresser les différents projets sans perte de temps. *Cf. projet en annexe.*

5. Un code de bonne conduite appliqué aux Voies Vertes

- ✓ Code de bonne conduite sur les Voies Vertes.
Cf. Le Guide Touristique des Véloroutes et Voies Vertes de France de l'AF3V (6 € - page 4).
- ✓ Le décret modifiant le Code de la Route paru au JO le 1^{er} août 2008 prévoit :
« le devoir de prudence des conducteurs vis-à-vis des usagers vulnérables ».
Au premier rang desquels les PMR et les piétons.